

Bulletin de l'instruction primaire. Département de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01053 (1-3)

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie administrative Siraudeau (H.) & Cie

Date de création : 1942

Description : Fascicules sans agrafes.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 142 mm

Notes : (1) : Supplément au numéro d'avril 1942 (pp. 1-32) (2) : n°159 mai 1942 (pp. 105-171)
(3) : n°160 septembre 1942 (pp. 105-123)

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Maine-et-Loire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 117

Lieux : Maine-et-Loire

SUPPLÉMENT

AU NUMÉRO D'AVRIL 1942

(Exclusivement réservé aux Membres de l'Enseignement public)

TABLEAU DE CLASSEMENT

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADEMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16 ; 36-22

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au BULLETIN tient lieu de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A MM^e LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

PAGES

Tableau de classement des Instituteurs et Institutrices publics arrêté au 1 ^{er} janvier 1942, promotions et titularisations faites	2
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

MAI 1942

Nº 159

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADEMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16 ; 36-22



BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au BULLETIN tient lieu de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A MM^e LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

PAGES

I. — DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

1. Directives générales au Corps Enseignant. (<i>C. M. du 13 mai 1942</i>)	107
2. Bourses Nationales de l'Enseignement Secondaire. (<i>Arrêté du 12 décembre 1941</i>)	109
3. Usage des livres scolaires. (<i>Décret du 15 décembre 1941</i>) Programme limitatif B. E., B. E. P. S. (<i>C. M. du 17 mars 1942</i>)	109 111

SEPTEMBRE 1942

N° 160

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADEMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16 ; 36-22

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au BULLETIN tient lieu de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUE RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A MM. LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

PAGES

I. — DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

1. Allocution du Maréchal Pétain aux Instituteurs (3 septembre 1942)	106
2. Fonctionnaires sanctionnés pour activité syndicaliste (C. M. du 18 mai 1942)	107
3. Récolte des plantes médicinales (C. M. du 19 mai 1942)	107
4. Conférences pédagogiques (C. M. du 5 juin 1942)	109
5. Ramassage des fruits sauvages (glands, marrons d'Inde, châtaignes...) (C. M. du 25 juin 1942)	110
6. Vacances dans l'Enseignement primaire (Décret du 25 juin 1942)	110
7. Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air (Note ministérielle du 2 juillet 1942)	110
8. Validation des services (Note ministérielle du 6 juillet 1942)	111

